



Parcoursup: un rapport du Sénat dénonce une procédure trop «opaque»

Par AEF Agence éducation et formation • Publié le 29/06/2023 à 18:05



Cette année, 917.000 candidats se sont inscrits sur Parcoursup. Crédits photo: 557925914/HJBC - stock.adobe.com

Dans un rapport d'information, le Sénat alerte sur le manque de transparence de la procédure. Il recommande de partager les coefficients affectés à chaque matière ou d'harmoniser les méthodes d'évaluation.

Injuste, trop sélective, imprévisible... Chaque année, depuis sa création il y a 5 ans, Parcoursup cristallise les critiques. La plateforme d'orientation post-bac, où 917.000 candidats sont inscrits cette année, ne cesse d'interroger. Dans un rapport d'information publié le 28 juin 2023, le sénateur et rapporteur Jacques Gersperrin fait le bilan et en tire une conclusion: les modalités de classements des candidatures sur Parcoursup seraient «trop opaques».

S'appuyant sur les sondages d'opinion annuels commandés par le ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport fait état d'une «angoisse croissante et d'une érosion du sentiment de clarté, de fiabilité, de transparence, de justice, de rapidité», de la part des élèves et de leurs familles concernant Parcoursup.

Publier le coefficient de chaque matière

À ce sujet, le sénateur identifie notamment «trois obstacles principaux»: «le caractère encore trop opaque des modalités de classement utilisées par les commissions d'examen des vœux», qui donnent lieu «à des pratiques très diverses». «Ce manque de transparence - notamment en comparaison de certaines pratiques étrangères -, couplée à une grande hétérogénéité des méthodes de classement, suscite toujours une forte suspicion et ne permet pas aux candidats de bien estimer leurs chances d'admission», estime-t-il. Si le rapporteur n'appelle pas à «quantifier» et «rendre publique l'intégralité des éléments de notation utilisés par les commissions d'examen des vœux», il pense en revanche que demander plus de transparence est «légitime». «Par exemple, pourquoi ne pas publier le coefficient affecté à telle matière dans une formule de pré-classement?», interroge-t-il.

Une autre raison derrière le manque d'acceptation de Parcoursup: la lisibilité hétérogène de l'imposante offre de formation sur la plateforme (21.000 formations en 2023). «La présentation des formations est en effet loin d'être homogène, certaines réalisant plus



d'efforts que d'autres pour rendre leurs informations réellement compréhensibles et exploitables par les candidats», estime le rapporteur. Pour lui, plusieurs éléments manquent encore, par exemple les taux de réussite ou les débouchés professionnels. Enfin, bien que la procédure se soit accélérée avec le temps, 4 % des néo-bacheliers (17.000) ont tout de même attendu deux mois l'an dernier pour recevoir une proposition, avec une surreprésentation des bacheliers technologiques et professionnels. Une méthode d'évaluation commune pour chaque filière

À noter aussi que la part des étudiants réorientés, en augmentation depuis plusieurs années sur la plateforme (10 % aujourd'hui), «reste mal identifiée», estime le rapporteur, pour qui «ce constat est révélateur d'un modèle 'linéaire' d'études supérieures à la française, qui a du mal à penser et à organiser les parcours discontinus, faits de réorientation, d'alternance entre périodes d'études et périodes d'expérience professionnelle».

Face à l'hétérogénéité des pratiques aussi bien sur les fiches de présentation des formations que sur l'évaluation des candidatures, le sénateur pense «qu'une méthodologie commune de présentation et d'évaluation par filière de formation permettrait de gagner en lisibilité et en équité. L'exemple de la licence Staps est, à cet égard, particulièrement intéressant. À ce jour, il s'agit de la seule filière ayant pris l'initiative de mettre au point une procédure nationale de classement des candidatures, basée sur des attendus et un barème communs».

Encourager l'accompagnement de chaque élève

Le rapport met également en avant le «poids du milieu socio-culturel familial sur les aspirations d'études et sur l'accompagnement à la construction du projet d'orientation». Des inégalités familiales renforcées derrière par celles «dans la qualité et l'intensité du service d'accompagnement à l'orientation mis en place par les lycées». Ainsi, les établissements situés dans un environnement social favorisé ont plus tendance à mettre en place un accompagnement à l'orientation individualisé et ce, «dès la dernière année de collège ou dès la seconde, alors que d'autres, généralement moins favorisés socialement, attendent l'année de première voire de terminale».

Pour le sénateur, «ces inégalités ne sont certes pas nouvelles, mais elles apparaissent plus distinctement depuis la mise en place de Parcoursup». En effet, l'usage de la plateforme, avec ses critères, lettres de motivation ou encore la vaste quantité de choix possibles, rend «encore plus nécessaires le conseil et l'accompagnement à l'orientation». D'autant plus depuis la réforme du baccalauréat qui, avec les choix de spécialités, a rendu certains choix décisifs plus précoces en matière d'orientation.

